pas dissimulée. Clotilde Henry portait de nombreuses blessures à la tête, notamment à la nuque; la victime a survécu à ces plaies qui pouvaient être mortelles, mais il lui reste une invalidité de 10 %.

M. Flament, commissaire de police, a constaté le crime. Il déclare que Lannoy était un « bon garçon », mais qu'il buvait beaucoup; il était alors impulsif et violent. Son amie est généralement estimée de ses voisins.

Sur interpellation de Mᵉ Thellier, défenseur de Lannoy, M Flament précise que l'on n'a toutefois jamais dressé de procès-verbaux pour ivresse ou pour coups contre l'accusé

M. Hus, sous-inspecteur de police, déclare qu'il a surpris Lannoy alors qu'il se coupait la gorge et qu'il l'a désarmé; son intention était bien de se suicider.

— Mᵐᵉ veuve Dubocquet et Mᵐᵉ Decourcelle ont vu sortir la victime de chez elle après le drame. Elles déclarent qu'elle était couverte de sang et qu'elle démandait protection.

— Mᵐᵉ Demol a vu le drame à travers les vitres de l'estaminet et a alerté les agents. Lannoy était inanimé, la gorge coupée.

— M. Honoré, agent de sûreté à Roubaix, déclare que la conduite de Lannoy a beaucoup changé avant le drame. Il travaillait moins régulièrement et depuis que sa femme lui avait réclamé sa pension il paraissait très contrarié. Quoique divorcé, Lannoy est actuellement réconcilié avec sa femme.

— M. Sticker, débitant à Roubaix, déclare que Lannoy buvait « comme un cafetier ». — Et vous êtes cafetier, interrompt le Président Mirande, vous vous y connaissez!

— Mᵐᵉ Louise Vasseur, divorcée de Lannoy, déclare qu'elle fut très heureuse avant la guerre, mais que la longue séparation imposée par l'occupation a brisé son union. Son mari n'est pas revenu après la guerre et elle a obtenu le divorce à son profit. Elle ajoute qu'elle a dû faire une saisie-arrêt pour toucher la pension qu'il avait été condamné à lui payer pour elle et ses enfants.

Le Président interroge Lannoy : « Pourquoi ne payiez vous pas la pension? » — « C'est mon amie qui ne voulait pas, répond-t-il. »

Le témoin. — Je lui ai pardonné, c'est le père de mes enfants et il n'a jamais été méchant avec moi. J'ai prié mon avocat, Mᵉ Phalempin de le défendre. Je suis prêt à reprendre la vie commune avec lui.

Le Président. — Vous êtes très indulgente, Madame.

D'autres témoins cités par l'accusé, viennent attester de sa bonne moralité.

LA PARTIE CIVILE

Mᵉ Lannoy, avocat au barreau de Lille, se présente pour Clotilde Henry, qui se porte partie civile au procès. Avec beaucoup de fougue, l'éloquent défenseur s'efforce de démontrer qu'aucun reproche d'inconduite ou même de légèreté ne peut être formulé contre sa cliente, que pas une voix discordante ne s'élève dans le concert d'éloges fait à son égard par les témoins. L'accusé est mal venu à prétendre que Clotilde Henry avait un ami. Il n'agit que sous l'impulsion d'une jalousie morbide et absolument injustifiée. Quant aux blessures qu'elle a reçues, elles ont imposé un séjour de quatre mois à l'hôpital et Lannoy doit à sa victime une juste et équitable réparation. Mᵉ Lannoy demande pour sa cliente des dommages-intérêts se montant à 3.000 francs et démontre que cette somme doit lui être allouée, en tout état de cause, même en cas d'acquittement. Comme nous le disons plus loin, la cour, malgré le verdict d'acquittement, adoptera les conclusions de la partie civile.

LE REQUISITOIRE

M. Floriet, avocat général, prononce un réquisitoire empreint d'une grande fermeté. Il déclare que si Lannoy a demandé à passer aux Assises, c'est parce que le Tribunal de Lille lui a refusé la loi des sursis.

M. Floriet. — On espère vous apitoyer, MM. les jurés et obtenir de votre bonté un verdict d'acquittement en vous disant que Lannoy n'avait plus son libre arbitre et qu'il était aveuglé par la passion, que c'est lui enfin la victime! Lannoy ne mérite pas pareil traitement, c'est un paresseux, un buveur que son incroyable jalousie a conduit à un acte criminel.»

L'avocat général met les jurés en garde contre un verdict de faiblesse, contre un acquittement. La répression, dit-il, ne doit pas être inexistante, les crimes commis sous le masque de la passion sont trop nombreux et sont aussi trop souvent pardonnés.

LES PLAIDOIRIES

Mᵉ Phalempin présente le premier, la défense de Lannoy. Il demande aux jurés un verdict d'acquittement au nom de Mᵐᵉ Lannoy, qui, malgré qu'elle soit divorcée d'avec l'accusé, malgré tout ce qu'elle a souffert, est prête à reprendre avec lui la vie commune et a déjà pardonné. Mobilisé et séparé de sa femme demeurée en pays occupé, Lannoy a été une proie facile pour Mᵐᵉ Henry et celle-ci a capté son affection au point de lui faire abandonner sa famille. Il a été amené à commettre un geste qu'il regrette infiniment. Lannoy n'est pas un individu dangereux et le défenseur estime qu'il a suffisamment expié par une année de prison préventive.

Mᵉ Thellier, à son tour, plaide l'acquittement de Lannoy. Il expose que les jurés ne sauraient rendre un verdict affirmatif, car la peine la plus faible que l'on puisse appliquer est une peine de 5 années de réclusion, trop disproportionnée au geste de l'accusé.

L'éloquent défenseur représente Lannoy comme une victime de la fatalité, entraîné par une liaison irrégulière à faire le malheur de tous les siens. La Cour pourra, malgré un verdict d'acquittement condamner Lannoy aux dommages-intérêts réclamés par la partie civile, les jurés rendront un verdict de justice, en permettant à Lannoy de revoir ses deux enfants.

LE VERDICT

Le jury rapporte un verdict négatif.

Lannoy est acquitté et la Cour, après avoir délibéré et faisant droit aux conclusions de Mᵉ Lannoy, avocat de la partie civile, condamne l'accusé à payer à Madame Henry, la somme de 3.000 francs, à titre de dommages-intérêts.

Le discours de M. Poincaré à Bar-le-Duc

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

La France n'est pas un champ d'expériences ouvert à l'impérialisme bolcheviste. Elle a des traditions et des mœurs qui la mettent fort au-dessus des exemples qu'on prétend lui proposer et ce n'est pas dans le retour à des régimes primitifs qu'elle espère trouver le progrès de la civilisation et le bonheur de l'humanité.

Le Gouvernement est donc décidé à ne laisser porter aucune atteinte aux lois de la République et à les appliquer sur le champ à la répression énergique de toutes les tentatives criminelles qui peuvent menacer la discipline de l'armée, la Sûreté de l'Etat ou l'indivisibilité de la Nation.

L'ORDRE DU JOUR DU PARLEMENT

Mais quelle que soit l'urgence de ces mesures de défense, elles ne sauraient absorber toutes les pensées du Gouvernement. Nous avions à l'ordre du jour du Parlement, en dehors du budget, des questions d'une haute importance: lois militaires, tarif douanier, régime électoral, assurances sociales, beaucoup d'autres encore qui intéressent l'agriculture, le commerce, l'industrie et qui doivent être résolues avant la fin de la législature.

LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

La France est une des nations qui ont depuis plusieurs années fait subir à leurs budgets de guerre et de la marine les plus fortes diminutions et elle a donné par là un nouveau témoignage de ses intentions pacifiques. Elle n'a jamais demandé, après la victoire, que la loyale exécution des traités et si elle avait toujours rencontré devant elle une bonne volonté égale à la sienne, il y a longtemps déjà que la paix, consignée sur les parchemins, régnerait dans les esprits.

Elle ne souhaite aujourd'hui que le paiement régulier des réparations, tel qu'il a été prévu au plan Dawes et la pleine sauvegarde de sa sécurité.

Elle a toujours compris que le rôle d'une nation victorieuse n'est pas d'éterniser les haines, mais de les apaiser. Elle ne peut cependant rien sacrifier de son indépendance, ni des droits et des garanties que lui ont conférés les traités et, comme elle est à la fois une nation terrestre et maritime, il faut bien qu'elle conserve sur terre et sur mer les moyens de se prémunir contre des agressions.

Tant que toutes les nations n'accepteront pas franchement, sans arrière-pensée, les conventions diplomatiques qu'elles ont signées, tant qu'elles n'apporteront pas une égale sincérité dans leurs déclarations pacifiques, il ne suffira pas aux plus nobles et aux plus généreuses de savoir se faire aimer, il faudra qu'elles sachent se faire respecter et, par conséquent, qu'elles restent assez fortes pour se défendre.

MÉTROPOLE ET COLONIES

Dans la protection de son sol, la France ne distingue pas ses colonies de son territoire métropolitain. Nous avons eu récemment le triste spectacle de communistes assez égarés pour renier leur patrie et pour essayer de soulever contre elle, en Afrique et en Asie, les populations qui vivent à l'abri de son drapeau...

Nous ne tolérerons pas que, ni de l'extérieur, ni de l'intérieur, on essaie de détruire ce patrimoine matériel et moral. Il appartient à la France, nous ne le laisserons pas entamer.

Voilà bientôt quarante ans que nos concitoyens m'ont élu pour la première fois député et jamais depuis lors ils ne m'ont retiré leur confiance. Ils peuvent me rendre cette justice que je suis toujours resté fidèle à moi-même, que je n'ai jamais accommodé mes opinions aux circonstances et que si j'ai pu comme d'autres me tromper à certaines heures, j'ai du moins toujours parlé comme je pensais et toujours agi comme je parlais. C'est vous qui m'avez enseigné cette conduite. Elle m'a quelquefois attiré des critiques. Je suis sûr cependant, mes chers collègues, que vous ne me blâmerez pas d'y persévérer.

Après le discours de M. Poincaré, l'assemblée a voté l'adresse suivante :

Au début de sa session, le Conseil général de la Meuse tient à exprimer à son président, M. R. Poincaré, qui a la lourde charge des finances, ses félicitations les plus vives pour l'œuvre magnifique déjà réalisée et lui renouvelle sa gratitude, son affectueuse confiance, l'assurant encore de son inaltérable attachement.

Cette adresse a été unanimement applaudie.

La faillite de la banque Petyt

Comme nous l'avons annoncé, hier à l'audience du Tribunal de commerce de Dunkerque, a été appelé le procès intenté au syndic de la faillite par la Banque de l'Union Parisienne qui a produit à la faillite de la Banque Petyt et Cᵉ, une créance de huit millions.

Demandeur et défenseur se sont mis d'accord pour accepter une remise à huitaine.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des Associations de Mutilés du Nord à Cassel

Dimanche s'est tenue à Cassel, l'assemblée générale de la Fédération du Nord des Associations de mutilés, réformés, veuves, orphelins et ascendants de la Grande Guerre.

Les travaux de cette réunion préparatoire au Congrès de la Fédération (Roubaix 24, 25 et 26 juin) ont été suivis par environ 150 délégués qui furent reçus à leur arrivée par M. René Faure, conseiller général, président de l'Union des Mutilés des cantons de Cassel.

LA SEANCE D'ETUDE

C'est dans la salle du Cinéma des Familles, rue de Watten, que s'est tenue la réunion sous la présidence de M. Faure, président de l'Union de Cassel-Steenvoorde.

Après un vibrant appel à l'union par M. Cassel, secrétaire général de la Fédération, M. Lebotte, secrétaire fédéral, rend compte de l'activité du Conseil d'administration.

M. Alricq, secrétaire adjoint, donne lecture du rapport financier qui accuse comme recettes au 31 mars 14.597 fr. 45 et comme dépenses 3.762 fr. 65 d'où un excédent de recettes de 10.834 fr. 80.

On discute ensuite de la question du rajustement du taux des pensions qui est loin d'atteindre le coefficent 7.07 donné par la Commission paritaire. On décide à l'unanimité d'organiser pour le 15 mai, à Lille, une manifestation à laquelle seront conviés tous les mutilés, et qui aura pour but d'aller présenter à la Préfecture les revendications des mutilés. Tous les parlementaires du Nord seront invités à être présents à cette entrevue.

Divers vœux sont ensuite émis, notamment ceux relatifs aux soins dentaires à donner aux Pupilles de la Nation; à la publication du décret administratif concernant le remploi obligatoire des mutilés et au remboursement des frais médicaux aux victimes civiles de la guerre.

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Avant de lever la séance on procède au renouvellement des membres du Conseil d'administration.

A l'unanimité sont réélus: MM. Canivez (Douai), Covillers (Lille), Dekeirel (Dunkerque), Mᵐᵉ Vᵛᵉ Demanest (Dunkerque), MM. Desorbaix (Valenciennes), Leblond (A.G.M.G.), Menez (Douai), Quarez (Saint-Amand), Screve (Douai), Mᵐᵉ Vᵛᵉ Thomassin (Lille), M. Vandendriessche (Dunkerque).

Secrétaires: MM. Paul Cassel, secrét.-gén.; Achille Libotte, secr. fédéral; Henri Alricq, secrét.-adj.

LE BANQUET

Les délégués se rendirent ensuite au restaurant du Panorama où un banquet fraternel leur fut servi sous la présidence de M. Balavoine, entouré de MM. Faure et Cassel.

Au dessert, deux jeunes pupilles de la Nation offrirent à MM. Balavoine et Cassel, deux gerbes de fleurs comme hommage de gratitude des 700 orphelins de l'Union de Cassel, Steenvoorde et de toute la région.

LES ALLOCUTIONS

Au champagne, des toasts furent prononcés par MM. Faure, président de l'Union de Cassel; Mazingarbe, président de l'Union d'Estaires; Gruwez, au nom des Associations belges; Vincent, président de l'Union de Dunkerque; Mallet, de l'Union de Cambrai; Quarez, de Valenciennes. Tous soulignèrent le bon accueil qui leur avait été réservé et se montrèrent satisfaits des travaux de la séance de travail.

Parlant à son tour, M. Cassel pour l'Union de Cassel-Steenvoorde et le Comité d'entente du canton d'Hazebrouck pour la vitalité de leurs groupements et de leurs œuvres.

Enfin M. Balavoine, après avoir remercié à son tour les délégués présents, en particulier les délégués belges, félicita les membres du Conseil d'administration de leur dévouement à la cause de la Fédération; il remercia la Presse qui, en toutes circonstances, soutient les intérêts des mutilés, et donna le mot d'ordre résumant les travaux de cette journée:

« Nous sommes tous d'accord pour poursuivre, dans le calme et la dignité, nos revendications. Le moment est venu de ne plus nous cantonner dans le souci de nos intérêts matériels, mais de nous orienter vers les œuvres sociales. Il faut aller de l'avant et être les meilleurs artisans de la paix, comme nous avons été les artisans de la victoire. »

Ce mot d'ordre fut longuement acclamé.

Les délégués avant de quitter Cassel, visitèrent la ville et plusieurs de ses monuments.

Le drame passionnel de Loison-sous-Lens

Le meurtrier a tenté de se suicider

Nous avons relaté hier en « Dernière Heure » le drame qui s'est déroulé dans la commune de Loison, à la limite de Lens et au cours duquel, André Guillard, 25 ans, blessa de deux coups de revolver une voisine, Mᵐᵉ Guy Marchand, née Julienne Vancampenhout, 24 ans, dont il s'était épris et qui refusait de le suivre.

LE MEURTRIER TENTE DE SE SUICIDER

Ainsi que nous l'avons dit, le meurtrier, voyant sa victime s'affaisser avait disparu. Le maréchal des logis Feyrat et le gendarme Denis, de la brigade de Lens, continuant leur enquête, retrouvèrent inanimé, le soir, à 150 mètres de la route de Lille, André Guillard, portant de graves blessures à la tête. Ils le firent transporter immédiatement à l'hôpital de Lens.

L'ÉTAT DES BLESSÉS

Ainsi que nous l'avons dit, Mᵐᵉ Marchand n'est pas en danger de mort : les deux balles qu'elle a reçues dans la tête se sont logées derrière le nez, lui faisant des blessures profondes. André Guillard s'est tiré qutre balles de revolver dans la tête. L'examen radiographique auquel le blessé a été soumis déterminera exactement la situation et la nature des blessures occasionnées par les coups de revolver. Une balle tirée dans la tempe droite a traversé l'œil droit, qui est perdu. L'état de Guillard, quoique grave, n'est pas désespéré.

Le docteur Brulant, médecin chef de l'hôpital, va faire transférer les deux blessés dans un hôpital de Lille, aux fins d'extraction des projectiles.

Mgr VAN ROEY, primat de Belgique, et Mgr Hlond, primat de Pologne, seraient prochainement créés cardinaux

Rome, 2 mai. — Dans les milieux religieux ordinairement bien informés, on dit que dans le prochain Consistoire qui aurait lieu vers la fin de mai ou les premiers jours de juin, le Pape créera seulement deux cardinaux, à savoir Mgr Van Roey et Mgr Hlond, respectivement primats de Belgique et de Pologne.

Deux ingénieurs un Allemand et un Français arrêtés à Strasbourg pour espionnage industriel

Strasbourg, 2 mai. — Un ingénieur allemand, nommé Hilber, était entré, il y a environ un an, dans la maison Schneider et Jacquet, usine de constructions métalliques à Strasbourg-Kœnigshofen, ainsi qu'un ingénieur lorrain, Alfred Esch.

Une circonstance fortuite permit de faire découvrir, il y a quelques jours, que ces deux ingénieurs travaillaient exclusivement pour le compte d'une maison allemande installée à Uzwyl (Suisse). Une rapide enquête a fait découvrir, dans leur chambre, une centaine de plans de construction et d'exploitation des principales minoteries alsaciennes et françaises, qu'ils avaient dérobés dans les archives de la maison Schneider et Jacquet.

En outre, un document prouvant que les deux ingénieurs appartenaient, en même temps, à la fabrique d'Uzwyl fut trouvé, ainsi que le plan détaillé, le diagramme de la manutention militaire de la place de Strasbourg.

Ces documents, qui devaient être incessamment expédiés en Allemagne par la Suisse, auraient causé la ruine complète de cette importante fabrique strasbourgeoise.

Après interrogatoire, Hilber et Esch ont été écroués, sous l'inculpation de vol de documents secrets, pour un bureau d'espionnage industriel et commercial.

NOS COMPATRIOTES EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Le Président de la « Fraternelle Coloniale » condamné à cinq ans de prison pour escroquerie

Dans la « France Australe » de Nouméa (nº du 19 mars) que nous apporte le dernier courrier, nous lisons :

Ce procès sensationnel s'est terminé hier, à 18 h. 20 par la condamnation de Declercq à cinq ans de prison.

La partie civile, dix-huit nordistes de la « Fraternelle Coloniale », représentée par M. Colardeau, a obtenu le remboursement des sommes escroquées par le président de la « Fraternelle », lequel en outre, a été condamné à dix mille francs de dommages-intérêts envers chaque membre du groupement, en réparation du préjudice causé.

Le pain à 2 fr. 15 dans le Nord

Conformément aux disposition arrêtées par la Commission consultative des farines dans sa dernière réunion, le prix du pain est fixé à 2 fr. 15 à partir du mercredi 4 mai.

M. Monmousseau a été conduit à la Santé, où il va purger sa peine

Paris, 2 mai. — M. Gaston Monmousseau, secrétaire général de la C.G.T.U., condamné à quatre mois de prison le 16 février dernier pour excitation de militaires à la désobéissance, arrêté à Dunkerque et ramené au dépôt à Paris, a été conduit hier après-midi au petit Parquet, où le substitut M. Delmary lui a signifié le mandat d'arrêt résultant de sa condamnation.

M. Monmousseau a été ensuite conduit à la Santé où il purgera la peine qui l'a frappé.

PARIS-NEW-YORK EN AVION

Bertrand partirait cette semaine

New-York, 2 Mai. — Le pilote amateur Lloyd Bertrand, que Clarence O. Chamberlain accompagnera, se prépare à quitter New-York à la fin de la semaine pour tenter le raid sans escale de New-York à Paris.

LE COMTE DU PLESSIS A LILLE

C'est demain mercredi, que le comte du Plessis, père du héros du *Dixmude*, donnera, à 20 h. 30, dans la Salle des Actes de l'Université Catholique, une conférence sur « les navires de l'air et l'épopée tragique du *Dixmude* ».

Cette conférence, organisée par la Fédération générale des Etudiants de l'Université Catholique, est donnée au profit de l'Association des Amis de l'Etudiant, fondée par M. Henry Bordeaux, de l'Académie française, pour venir au secours des étudiants pauvres.

On peut se procurer des cartes chez le concierge de l'Université Catholique, 60, boulevard Vauban.

Grave accident d'automobile au Nouveau Boulevard, à La Madeleine

Lundi vers 19 h., une automobile venait de Lille, pilotée par son propriétaire, un docteur de Lille, lorsqu'à proximité du Romarin, entre le Jardin Botanique et la rue Berthelot, un homme d'une quarantaine d'années s'engagea sur la chaussée. Le passant hésita à traverser et fut accroché par l'aile droite de l'auto qui le projeta sur le sol.

Le docteur sauta aussitôt de voiture et se porta au secours de la victime, M. Adolphe Hennion, représentant de commerce, domicilié 54, rue Berthelot, à La Madeleine. M. Hennion portait une large plaie à la tête. Un premier pansement fut fait dans une pharmacie voisine. Une ambulance fut aussitôt demandée pour conduire le blessé à la clinique Ambroise Paré, avenue Emile Zola. On craint que M. Hennion ait une fracture du crâne.

M. Dumont, commissaire de police à La Madeleine, a ouvert une enquête pour établir les responsabilités.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, MARDI 3 MAI :

Aujourd'hui, Invention de la Sainte-Croix; demain, sainte Monique.

Soleil: Lever à 5 h. 30; coucher à 20 h. 06.

Lune : Nouvelle du 1er; premier quartier le 8.

Bulletin météorologique pour la journée du 2 (Région Nord) : Temps médiocre, quelques pluies suivies d'éclaircies; averse; vent du Sud passant à l'Ouest, 7 à 10 mètres; température stationnaire; minimum +9°.

Consultation de nourrissons du Comité Roubaisien de Protection de l'Enfance : 10 h., Crèche de la rue Marie-Buisine; 15 h., local de la Goutte de Lait.

Dispensaire Pierre-de-Roubaix, 90, rue des Longues-Haies : à 14 h., consultation pour adultes.

Dispensaire d'Hygiène Sociale du Fourmoy, 13, rue de Cassel : à 14 h., consultation pour adultes.

A 20 h. Hippodrome : Cirque Hosto.

A 20 h., Champ de Foire : Cirque Dejonghe.

LA FÊTE DE JEANNE D'ARC

Le président de l'Union des Sociétés Patriotiques et Militaires de Roubaix invite les présidents de ces sociétés à convoquer leurs membres à assister avec leur drapeau, à la messe solennelle, qui sera dite Dimanche prochain, 8 Mai, à midi, en l'église Saint-Martin.

Cette cérémonie sera célébrée en l'honneur de Jeanne d'Arc, sur l'initiative et invitation de M. le Doyen de Saint-Martin.

Comme d'habitude, la nef centrale sera réservée jusqu'à 11 h. 55 aux membres des sociétés patriotiques.

UNION DE FAMILLES NOMBREUSES DE ROUBAIX ET SES CANTONS

LA JOURNÉE DES MÈRES DU 22 MAI

Le Comité Central des Unions de Familles nombreuses a tenu sa réunion mensuelle sous la présidence de M. Jules Delerue, son Président.

Après avoir indiqué les grandes lignes du programme de la Journée des Mères élaboré par le Comité organisateur, le président donne lecture d'une lettre de M. le Préfet, annonçant que par suite d'élection sénatoriales partielles, cette Journée des Mères serait célébrée dans le département le Dimanche 22 Mai au lieu du 29.

Il fait part au Comité du geste généreux du Consortium de l'Industrie Textile affectant à cette journée une somme de 10.000 francs, à répartir comme suit : 6.000 fr., sous forme de 12 primes de 500 francs à tirer entre les mères de famille appartenant aux Unions de Familles nombreuses; 2.000 francs pour le Concours littéraire organisé dans les écoles officielles et dans les écoles libres de la ville ; 2.000 francs sous forme de subvention entre les sociétés ayant participé à la manifestation. Une motion de remerciements à l'égard du Consortium mise aux voix par le Président est adoptée à l'unanimité.

Voulant élargir le cadre de la manifestation et lui donner sa véritable signification, le Comité décide d'affecter une somme supplémentaire de 500 francs, qui sera tirée en plusieurs primes, entre les mères de familles non inscrites aux Unions de Familles nombreuses, quel que soit le nombre de leurs enfants.

Les personnes qui désireraient participer au tirage de cette prime supplémentaire, sont priées d'adresser leur demande par lettre à M. le Président du Comité organisateur de la Journée des Mères, 2, rue de la Gare, en indiquant leurs nom, adresse, nombre d'enfants vivants, avec leur date de naissance. Avoir soin de faire figurer sur l'enveloppe la mention : Tirage des primes.

Ces inscriptions, ainsi que celles des familles nombreuses non encore adhérentes mais désireuses de faire partie des Unions de Familles nombreuses seront reçues jusqu'au 7 Mai inclus, dernier délai.

HALLE FLIPO.— Beurre, 18.50; extra, 19.75 et 24.50. Hollande, 9; Café, 20. Biscuits, 7 à 11; Margarine, 10.30; Pain d'épices, 6.25. 37120d

La braderie de la rue de Lannoy

Favorisée par un temps idéal, la braderie de la rue de Lannoy a connu cette année un joli succès.

Dès le début de la matinée, de nombreux marchands avaient dressé leurs étals dans toute la partie, si commerçante de cette artère, qui va de la place de la Liberté à la place Sainte-Elisabeth.

Ils présentaient comme d'habitude, à la convoitise du public des lots de marchandises les plus diverses à des prix défiant toute concurrence.

En écoutant les discours et les quolibets des marchands, le flot amusé des promeneurs, si dense parfois qu'il rendait le passage des tramways et autres véhicules, très difficile, ne cessa de circuler à la recherche d'occasions sensationnelles.

Cette animation extraordinaire ne cessa qu'au début de la soirée, lorsque les marchands, satisfaits de leur journée, se décidèrent à cesser la vente.

1re COMMUNION. — « AU CŒUR D'OR », 49 bis, Grande-Rue, Roubaix. — CHAPELETS-DIZAINE, Médaill., Artic. piété p' Cadeaux 19415

RENAULT — Agence officielle Deltête, 99, rue Inkerman. Téléphone 550. 31439

AU CLUB HIPPIQUE DE ROUBAIX. — Les réunions de concours hippique organisées par le Club Hippique de Roubaix, auront lieu les 4, 5 et 6 Juin.

D'autre part, le 15 Mai, à 14 h. 30, sur la piste du Breucq, aura lieu une fête hippique strictement réservée aux membres du Club et à leur famille.

DÉGUSTEZ double Pilsen Moderne. 41632

J'achète plus cher qu'ailleurs Bijoux, Brillants, vieil or, dent. Masquelle, 47, Gᵃᵈ-Rue. Rx. 32288

AU CERCLE POLYGLOTTE. - Section Espagnole. — H. Houttekins a fait une conférence très remarquée sur la laine. Ce jeune et brillant conférencier a parlé de la matière textile avec beaucoup de compétence et cette étude technique peut être considérée comme une des meilleures parmi celles déjà entendues à la section. M. Houttekins a obtenu un beau succès; les membres de la section auront bientôt le plaisir de l'entendre à nouveau traiter un sujet d'une importance considérable : « Le coton ».

Pour ouvrir la série des conférences du troisième trimestre, M. G.-L. Martin, président de la section, fera ce soir Mardi 3 Mai, à 21 h., une conférence littéraire sur le sujet suivant : « La vie de Cervantès ».

Chaussures Boucau. Elégance, solidité. 371181

ASSOCIATION DES ANCIENNES ÉLÈVES DU COLLÈGE DE JEUNES FILLES. — Réunion, Jeudi 5 Mai, à 3 h. Concert à 14 h. Les familles y sont invitées. Les adhésions et cotisations seront reçues de 4 à 4 h. à la salle des fêtes.

FAUTEUILS CUIR. Agencem. bureaux. Fabr. Cavalier-Devlaminck, 171, r. Lannoy. Tél. 16.41.

Bock Meyerbeer. Triple brune de luxe. 37127

DERNIÈRE HEURE

La terrible crue du Mississipi

Les terrains bas de la Louisiane en partie inondés

Londres, 2 Mai. — On mande de la Nouvelle-Orléans à l'Agence Reuter : A la suite des brèches faites dans la digue du Mississipi les eaux de ce fleuve ont envahi une grande partie des terrains bas de la Louisiane, et en menace d'autres. Le territoire affecté s'étend sur une superficie de 10.000 kilomètres carrés.

Dans l'état du Mississipi, la rivière Yozoo a inondé environ 4.000 hectares de terrain, à la suite de la rupture d'une digue voisine de la localité d'Eden.

UN DON DE 30 MILLIONS

de M. Edmond de Rothschild à l'Académie des sciences pour la fondation d'un Institut de biologie physico-chimique

Paris, 2 mai. — A l'Académie des sciences, M. Perrin est venu cet après-midi, au nom de M. Paul Appell, apporter la première notification publique d'une donation en 30 millions que M. Edmond de Rothschild vient de faire à la fondation scientifique qu'il a créée il y a quelques années, afin de construire un Institut de biologie physico-chimique. Cet Institut aura pour but de rechercher les mécanismes physico-chimiques des phénomènes de la vie.

L'ECHAUFFOURÉE DE MONTMORENCY.

Le docteur Paul a examiné le commandant Beau

Paris, 2 mai. — Le docteur Paul s'est rendu cet après-midi à l'hôpital Laënnec, auprès du commandant Beau, blessé par des communistes à Montmorency, d'un coup de revolver à une jambe et a procédé à son examen. Il a constaté une blessure par arme à feu et a relevé le trajet du projectile, qui a effleuré l'artère fémorale. Le commandant Beau, dont l'état s'est amélioré, ne pourra quitter l'hôpital que dans deux semaines.

La traversée aérienne de l'Atlantique

De Saint-Roman a atterri au Sénégal

Une dépêche de Saint-Louis du Sénégal annonce que l'aviateur Saint-Roman a atterri dimanche, à 18 h. 25, à Saint-Louis du Sénégal.

L'aviateur procèdera à une vérification de son appareil, et partira si possible mercredi.

Le nouvel appareil de l'aviateur de Pinedo est arrivé à New-York

Londres, 2 Mai. — On mande de New-York à l'Agence Reuter : L'hydravion italien « Santa Maria II » qui doit remplacer l'appareil à bord duquel l'aviateur de Pinedo va commencer sa randonnée mondiale, est arrivé à New-York aujourd'hui, sous la garde

UN DÉBAT A LA CHAMBRE DES COMMUNES SUR LE PROJET DE LOI RELATIF AUX TRADE-UNIONS

Londres, 2 mai. — L'attorney général, proposant l'adoption en deuxième lecture du projet de loi relatif aux Trade-Unions déposé sur le bureau de la Chambre le 4 avril dernier, rappelle les principales dispositions de ce projet de loi. D'après ce projet, une grève de solidarité demeure parfaitement légale tant qu'elle sera dirigée contre les patrons et non pas contre le Gouvernement ou les collectivités.

Au cours de cette lecture, les députés travaillistes ont fait de tapageuses interruptions.

M. Clym, chef du parti travailliste par intérim, en l'absence de M. Mac Donald, a demandé ensuite le rejet du projet de loi.

Plusieurs orateurs ont ensuite pris la parole et un discours du député travailliste Griffith s'est terminé dans une atmosphère orageuse. Le débat ne prendra fin que jeudi soir.

Le secrétaire de la Fédération unitaire des mineurs arrêté à Valenciennes

Le secrétaire de la Fédération unitaire des mineurs, M. Kirsch, qui, dimanche, au cours d'une réunion, avait préconisé la fraternisation des soldats français en Chine avec les Cantonais, a été arrêté.

UN HYDRAVION CAPOTE DANS LA MÉDITERRANÉE

Le pilote est noyé.

Alger, 2 Mai. — L'hydravion qui effectue le service postal Marseille-Alger, a été, par suite d'un accident non encore déterminé, contraint d'amérir à cinq kilomètres au nord d'Alger. Au moment où il reprenait son vol, l'hydravion a capoté; le pilote Laimor a été noyé. Le mécanicien Riera a été sérieusement blessé. Le radiotélégraphiste Dacaud est indemne. Une enquête est ouverte.

L'EXPLOSION A BORD DU « MANOUBA »

Un deuxième blessé succombe

Marseille, 2 Mai. — Le chauffeur Henri Loffredo, lors de l'explosion d'un collecteur de vapeur, à bord du « Manouba » est mort cette nuit. C'est le deuxième blessé qui succombe.

Les dix autres blessés paraissent maintenant hors de danger.

La catastrophe minière de la Virginie occidentale

On doit suspendre les travaux de sauvetage pour combattre le feu

Fairmont (Virginie Occidentale) 2 Mai. — Le sort des mineurs ensevelis à Everettsville reste incertain. Cependant quinze sont morts et neuf blessés, quelques-uns probablement mortellement. Le nombre des hommes ensevelis est évalué de 70 à 91.

Tous les travaux de sauvetage ont été suspendus aujourd'hui pour permettre de combattre le feu qui fait rage dans les galeries où les explosions ont eu lieu.

M. BRIAND ACCOMPAGNERAIT LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE EN ANGLETERRE

Londres, 2 mai. — Le rédacteur diplomatique de la « Westminster Gazette » écrit:

« Il est probable que M. Briand accompagnera M. Doumergue à Londres dans sa visite officielle.

» Dans les milieux bien informés, on pense que M. Briand et sir Austen Chamberlain pourront profiter de l'occasion pour échanger leurs vues sur la situation en Chine et aussi sur la dispute adriatique entre l'Italie et la Yougoslavie. »

M. NITTI, ancien Président du Conseil, se verra-t-il retirer la nationalité italienne ?

Milan, 2 Mai. — L' « Informatore della Stampa » annonce que la commission des émigrés, chargée comme on sait de se prononcer sur le retrait de la nationalité italienne aux émigrés antifascistes à l'étranger, va reprendre ses travaux la semaine prochaine.

Selon l' « Impero », la Commission devrait se prononcer tout d'abord sur le cas de M. Nitti.

COURTES DÉPÊCHES

— La Cour d'assises de la Seine a condamné à cinq ans de prison Mme Georgette Hatterer-Billiet, ouvrière d'usine, qui, le 3 octobre dernier, tua à coups de rasoir, à Ivry, son mari, Paul Hatterer, chauffeur d'automobile.

— Sur la proposition de M. Aristide Briand, le président de la République a conféré la cravate de commandeur de la Légion d'honneur à M. Katsutaro Inahata, premier délégué du Japon à la conférence économique internationale qui s'ouvre le 4 mai à Genève.

— La Cour d'assises de l'Eure vient de condamner à 20 ans de travaux forcés la nommée Germaine Chatigny, accusée d'avoir noyé sa fillette, âgée de 5 ans, dans une mare de Bourg-le-Comte.

— Un violent incendie a entièrement détruit un important bâtiment de Glasgow.

— Le Prix de la Résistance, de 6.000 francs, a été décerné au capitaine de frégate Paul Chack, pour son livre : « On se bat sur mer ».

— Le capitaine Devé et l'adjudant Rossi ont renoncé à leur projet d'accomplir un raid au-dessus du Sahara.

— Un surveillant de la prison de Lorient a trouvé pendu dans sa cellule Joseph Le Crom, 39 ans, cultivateur, célibataire, qui, en octobre dernier, à Sainte-Hélène, tua sa belle-sœur, Marianne Le Goivan.

— Une dépêche de Varsovie au « Daily Express » dit que M. Voldemaras, président du conseil de Lithuanie, a formé, avec M. Tubelis, et M. Merkis, un triumvirat qui détient les pouvoirs exécutif et législatif.

— Le maréchal et Mme Hoch se rendant en voyage d'agrément en Algérie, ont débarqué dimanche à Alger.

— Un étudiant parisien, qui était allé en excursion au « Casque de Néron », une montagne des Alpes, était disparu depuis quelques jours. On vient de retrouver son cadavre. Ayant fait une chute dans un ravin, il s'était fracturé le crâne.

— Quatre escrocs, qui avaient opéré dans plus de vingt maisons de commerce de Paris, ont été arrêtés. Ils ont reconnu s'être fait livrer plus de 150.000 fr. de marchandises qu'ils réglaient au moyen de chèques sans provision.

— A la suite d'une discussion avec son mari, Mme Lucienne Verrière, 287, rue Lecourbe, à Paris, s'est jetée avec son bébé par la fenêtre du premier étage, dans la cour. Son état est grave.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

du lundi 2 mai 1927

COTONS

LIVERPOOL, 2 mai.

Ventes, 7.000 ; importations, 3.585 ; Américain, baisse 5; Brésilien, baisse 5; Egyptien, inchangé.

NEW-ORLEANS, 2 mai.

Cotons Middling Upland. — Disponible, 15.09; — Cotons à terme : Sur janvier, 15.76-79; mars, 15.87-89; mai, 15.19-21; juillet, 15.29-40; octobre, 15.58-61; décembre, 15.75-76.

NEW-YORK, 2 mai.

CLOTURE. — Cotons Middling Upland. — Disponible, 15.45; — A terme : Sur janvier, 15.45; février, 16.03; mars, 16.11; avril, incoté; mai, 15.15; juin, 15.27; juillet, 15.39